

La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR)

DÉCRETS PARUS AU JO DU 13 ET 14 MAI 2016

Article 148 de la loi de finances 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015

- ▶ Autorisation de rétroactivité des textes
- ▶ Transformation d'une partie des primes en points (entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020)
- ▶ Abattement des primes
 - ▶ Catégorie C : 167 € par an
 - ▶ Catégorie B : 278 € par an
 - ▶ Catégorie A : 389 € par an
- ▶ Mise en place d'une cadence unique d'avancement d'échelon
- ▶ Notion de valeur professionnelle au lieu de la manière de servir (pour réduire l'ancienneté)

Publication des premiers décrets d'application

- ▶ Décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points (JO du 13 mai 2016)
- ▶ Décrets n°2016-598 et 2016-600 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A
- ▶ Décrets n°2016-599 et 2016-605 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs
- ▶ Décrets n°2016-594 et 2016-601 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : cadres d'emplois relevant du NES (catégorie B)
- ▶ Décrets n°2016-597 et 2016-603 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie B
- ▶ Décrets n°2016-595 et 2016-602 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : cadres d'emplois sociaux de catégorie B
- ▶ Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale
- ▶ Décret n°2016-604 du 12 mai 2016 (JO du 14 mai 2016) : fixation des différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique

Les dates d'effet

	Abattement primes / points	Cadence unique d'avancement d'échelon	Revalorisations indiciaires
<u>Catégorie A</u> Médico-sociaux Paramédicaux	1 ^{er} janvier 2016	15 mai 2016	Tous les ans du 1 ^{er} janvier 2016 au 1 ^{er} janvier 2019 inclus
<u>Catégorie A</u> Conseillers socio-éducatifs	1 ^{er} janvier 2016	15 mai 2016	Tous les ans du 1 ^{er} janvier 2016 au 1 ^{er} janvier 2018 inclus
<u>Catégorie A</u> Autres	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Tous les ans du 1 ^{er} janvier 2017 au 1 ^{er} janvier 2020 inclus
<u>Catégorie B</u>	1 ^{er} janvier 2016	15 mai 2016	Tous les ans du 1 ^{er} janvier 2016 au 1 ^{er} janvier 2018 inclus
<u>Catégorie C</u>	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Tous les ans du 1 ^{er} janvier 2017 au 1 ^{er} janvier 2020 inclus

+ Réorganisation des carrières à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C ainsi que pour la plupart des cadres d'emplois de la catégorie A.